



Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

Bulletin d'information – Mars 2017



Mot du Maire

Chers citoyens,
Chères citoyennes,

Le printemps est arrivé et nous sommes à regarder les dégâts occasionner par l'hiver. Le Conseil travaille présentement avec les instances gouvernementales pour subventionner les équipements au parc Cavalerie. Il y aura aussi, cet été, le changement de trois ponceaux à partir du village jusqu'à la limite de Ste-Justine-de-Newton.

En ce qui concerne nos chemins municipaux, le resurfaçage s'effectuera en 2018, car nous sommes dans la programmation du MTQ. De notre part, nous concentrerons nos efforts afin de corriger le plus rapidement possible les situations problématiques dans certains secteurs résidentiels.

Je vous souhaite une très joyeuses Pâques et un bon été !

Jean Lalonde, maire

Vente aux enchères pour non-paiement de taxes municipales

Nous vous informons que la vente aux enchères pour non-paiement des taxes municipales aura lieu le **13 avril 2017 à 10 h** à la salle du conseil de la Municipalité régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges situé au **420, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion**.

Les propriétaires concernés et qui ont reçu un avis à cet effet, sont priés de communiquer avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges et d'effectuer rapidement leur paiement pour éviter tout autre frais supplémentaire. Veuillez contacter madame Danielle Béluse au numéro suivant : (450) 455-5753, poste 2200 pour connaître le solde de votre compte.





Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

Bulletin d'information – Mars 2017



Spectacle familial

CENTRE SOCIOCULTUREL

Dimanche 9 avril 2017 de 13 h 30 à 15 h 30
Venez donner des conseils à Mijanou-Lapin !



Mijanou-Lapin ne sait plus quoi penser. Son pinceau magique a disparu. Il devait peindre les œufs de Pâques de toutes les couleurs. Mijanou-Lapin décide de consulter ses amis, les lapins de la forêt magique. Chacun lui dit ce qu'il pense, mais il n'est pas plus avancé jusqu'à ce qu'un des lapins lui donne un meilleur indice. Le coq Cocorico a l'air bizarre. C'est le sorcier Archproutt (invisible) qui l'a convaincu de cacher le pinceau, sinon, il serait changé en coq en chocolat... Le sage Lapin-Gris donne un bon conseil et le lapin Oreille Carottée résoudra le problème.

C'est un spectacle de plaisir, époustoufflant, d'action et de participation pour les jeunes.

Cette activité est familiale et gratuite, il vous suffit de réserver votre place en composant le (450) 451-5203

Nous vous attendons en grand nombre !





Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

Bulletin d'information – Mars 2017



Le parc Cavaleri... la priorité numéro 1

Eh oui! Depuis deux ans la Municipalité travaille fort pour obtenir une subvention financière afin de pouvoir y aménager des modules de jeux pour compléter l'aménagement du parc Cavaleri.

Au mois de février 2016, une demande d'aide financière a été déposée dans le cadre du Fonds conjoncturel de développement (FCD) afin d'obtenir une contribution financière représentant 50% du coût de la dépense du projet, soit un montant de 25,395,25 \$. L'objectif de ce fonds est de soutenir des projets répondant à des situations qui ne pourraient se réaliser sans sa contribution et dont l'indice de développement socioéconomique est plus faible.

Le dossier de ce projet a été complété en conformité avec le Guide (demande d'aide financière, lettre d'intention, planification des aménagements, appel d'offres, montage financier du projet, échéancier du projet, rapport annuel et états financiers de la dernière année), le tout afin d'obtenir une réponse favorable du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Le 6 mai 2016, à notre grand regret, nous avons reçu une lettre de la Direction régionale de la Montérégie nous informant qu'il n'allait pas donner suite à notre demande et ainsi procéder à la fermeture de notre dossier vu que le conseil municipal avait priorisé les investissements dans ses infrastructures, dans le plan de sécurité civile et le réaménagement de l'hôtel de ville.

Or, en date du 15 février 2017, une autre demande a été déposée au Fonds conjoncturel de développement. Bien que le budget de la Municipalité soit restreint concernant ce dossier, nous sommes conscients que les actions qui découleront de ce projet demandent des investissements.

Coût net du projet :	50 790,49\$	(payable par les sources suivantes)
Programme FCD :	25 395,25 \$	(provenant de la subvention de 50%)
Municipalité :	6 631,00 \$	(provenant du Fonds de parc et terrains de jeux)
Municipalité :	18 764,25 \$	(provenant du Fonds de roulement)

Soyez assuré que si nous n'obtenons pas la contribution financière souhaitée pour le parc, ce projet sera reporté à une année ultérieure puisque nous ne prévoyons pas de procéder à un règlement d'emprunt.

Nous vous invitons à suivre le déroulement de ce projet sur notre site Internet!

LE SAVIEZ-VOUS ?

La municipalité de Très-Saint-Rédempteur a versé 1,000 \$ aux différents organismes de son territoire en 2016, et ce, dans le cadre de reconnaissance et de soutien à la vie associative.

MERCI !

Nous tenons à remercier la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour leur commandite.





Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

Bulletin d'information – Mars 2017



Des poules à TSR !

Nouveauté pour les résidents de Très-Saint-Rédempteur qui habitent en zone résidentielle ont demandé une modification au règlement afin d'obtenir le droit d'avoir des poules sur leurs propriétés. Une pétition concernant la garde de poules en milieu urbain a été déposée au Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2015. Le Conseil municipal s'est penché sur la question et après vérifications et analyse de ce dossier, il a été convenu d'autoriser la garde de poules dans les secteurs résidentiels de TSR ! Plusieurs conditions et normes seront toutefois applicables.

En effet, la Municipalité a adopté le **Règlement numéro 212-2016 concernant la garde de poules et l'interdiction d'élevage de volailles en zones résidentielles** lors de la séance du mardi 8 mars 2016. Selon ce règlement, les résidents situés en zone résidentielle peuvent désormais effectuer la garde d'un **maximum de trois (3) poules, entre le 1^{er} avril et le 31 octobre uniquement**, dans un poulailler amovible et un enclos extérieur spécifiquement prévus à cette fin, aux conditions énoncées au règlement.

La garde de poules est strictement interdite en dehors de la période autorisée. Le poulailler et l'enclos doivent être retirés du terrain à la fin de la période où les poules sont autorisées. **Un certificat d'autorisation est requis** pour l'installation du poulailler amovible au coût de 25\$, ainsi qu'un **permis annuel pour la garde des poules** également au coût de 25\$. Toutefois, en plus de respecter les différentes normes d'implantation de l'installation prévues au règlement, le gardien des poules doit s'assurer de garder l'endroit propre et de ne causer aucune nuisance au voisinage. De plus, veuillez noter que **les coqs sont formellement interdits !** La vente d'œufs, de viande, de fumier ou de tout autre produit dérivé de cette activité **est interdite**. Tout enseigne en zone résidentielle annonçant ou faisant référence à la vente ou à la présence d'un tel élevage domestique est interdit. Finalement, sachez que toute infraction au règlement est passible d'une **amende minimale de 500\$**.

Veuillez prendre note que l'intégralité du règlement est accessible sur notre site Internet. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'inspecteur municipal, au (450) 451-5203, poste 223.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et des œufs frais tout l'été !

Aménagement d'une prise d'eau pour la lutte contre l'incendie

Lors d'un incendie, les premières minutes sont déterminantes sur la gravité d'un feu. Pour se conformer au schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a procédé à l'installation d'une prise d'eau (borne sèche) sur le terrain du presbytère.

En novembre dernier, la Municipalité a fait installer un réservoir en fibre de verre, d'une grosseur de 8 pieds de diamètre et d'une capacité de 15 000 gallons (68 700 litres) avec système d'ancrage. Cet aménagement de prise d'eau vise à faciliter le travail des pompiers en donnant un accès rapide à une réserve d'eau, et ce, en toute saison. Ce qui permet de réduire le temps d'intervention des pompiers de façon appréciable. Les pompiers dévissent le bouchon de sécurité, branchent la succion et remplissent le camion-citerne. Quelques secondes s'écoulent et on est prêt à faire face au feu. Ce système va nous permettre de diminuer considérablement les pertes matérielles causées par le feu et peut-être même sauver des vies!

Le coût net de ce projet est de **64 025,75\$**

Coût net du réservoir :	36 640,64 \$	} (un montant total de 39 968,74 \$ affecté au fonctionnement au solde de la subvention gouvernementale TECQ 2014-2018)
Coût net des bollards :	3 328,10 \$	
Coût net de l'installation :	24 057,01 \$ (affecté au fonds de roulement sur une période de 10 ans)	





Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

Bulletin d'information – Mars 2017



Matières résiduelles

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la collecte des déchets domestiques a lieu une fois toutes les deux semaines, et ce, seulement pour la saison hivernale. Veuillez prendre note qu'à compter du **23 mai 2017 jusqu'au 3 octobre inclusivement** la collecte s'effectuera **toutes les semaines**.

BACS ROULANTS

Le bac noir (déchets domestiques) et le bac bleu (matières recyclables) sont de propriété municipale et sont associés à une adresse. En cas de déménagement **le propriétaire ou le locataire est tenu de les laisser aux nouveaux occupants**. Pour une nouvelle construction, le coût du bac à ordures ménagères est de 105\$ (240 litres) et de 89.25\$ pour le bac de récupération (360 litres) et vous sera facturé par la municipalité.

Quoi faire si votre bac est brisé ?

Votre bac est brisé et vous en avez fait une utilisation normale? Veuillez communiquer avec Mme Carolle Lalonde à la municipalité au (450) 451-5203, poste 221.

Comment placer vos bacs ?

Positionnez votre bac en bordure de la rue, les roues vers la résidence et le logo vers la rue en direction de la flèche. Assurez-vous que le bac est libre de tout objet dans un périmètre de 60 cm. Aucune matière placée à l'extérieur du bac ne sera ramassée. Le couvercle du bac doit être libre de tout débris (neige, sacs, etc.) et doit être fermé.

Quand sortir vos bacs ?

Disposez votre bac noir ou bleu à la rue **avant 7 heures AM le jour de la collecte** correspondante.

DÉCHETS VOLUMINEUX

Le premier mardi de chaque mois, il y a une collecte des déchets volumineux ne pouvant être contenus dans les bacs. Les déchets solides volumineux doivent être placés de façon ordonnée ou liés en paquet (ex.: carpette) pour éviter leur éparpillement et faciliter leur enlèvement. Font partie de cette catégorie: meubles, matelas, électroménager, table, chaise, sofa ou tout autre objet de grandes dimensions à usage domestique, dont la longueur excède un mètre ou qui pèse plus de 25 kg. Veuillez noter que **les matériaux secs (matériaux de construction) et les Résidus domestiques dangereux (RDD), dont les pneus usagés, ne sont pas acceptés lors de la cueillette des déchets volumineux ni lors des cueillettes régulières.** Ces matières doivent être acheminées à un des Écocentres de la MRC ou chez un partenaire participant. Pour en apprendre davantage à ce sujet, nous vous prions de consulter le site Internet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'adresse suivante : <http://www.mrcvs.ca/fr/gestion-des-matieres-residuelles>.

La municipalité de Très-Saint-Rédempteur remercie tous les citoyens de respecter et protéger l'environnement en réduisant l'enfouissement par une saine gestion de leurs matières résiduelles. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre municipalité au numéro suivant (450) 451-5203.

Merci de votre collaboration !





Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

Bulletin d'information – Mars 2017



Matières résiduelles

CALENDRIER DES COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES 2017

LÉGENDE

	Ordures ménagères seulement
	Déchets volumineux seulement
	Ordures ménagères ET déchets volumineux
	Recyclage

MARS						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AVRIL						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

MAI						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUIN						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

JUILLET						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AOÛT						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

SEPTEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOVEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

DÉCEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31





Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

Bulletin d'information – Mars 2017



ÉCOCENTRE RIGAUD

Lieu : 32, rue de la Coopérative à Rigaud.

Été (avril à octobre) **Hiver (novembre à mars)**

Lundi : 13h-20h	Lun-Ven : Fermé
Mardi : Fermé	-Mar : Fermé
Mercredi : Fermé	- Mer : Fermé
Jeu et Ven : 13h-20h	-Jeu et Ven : Fermé
Sam-Dim : 9h-16h	Sam-Dim : 9h-16h

Coûts (sur une base annuelle) :

- de 12m³ : gratuit + de 12m³ : 25\$/m³

Pour plus d'information : (450) 455-5434

<http://www.mrcvs.ca/fr/ecocentre>

***Attention : l'écocentre de Rigaud accepte moins de matériaux que celui de Vaudreuil-Dorion.

ÉCOCENTRE VAUDREUIL-SOULANGES

Lieu : 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion.

Été (avril à octobre) **Hiver (novembre à mars)**

Lundi : Fermé	Lun-Jeu : Fermé
Mar à Ven : 8h-17h	Ven : 8h-17h
Sam-Dim : 9h-16h	Sam-Dim : 9h-16h

**Pour les résidents de Vaudreuil-Soulanges seulement*

**Maximum 5 m³ par visite*

Coûts (sur une base annuelle) :

- de 12m³ : gratuit + de 12m³ : 25\$/m³

Pour plus d'information : (450) 455-5434

<http://www.mrcvs.ca/fr/ecocentre>

ÉCOCENTRE SAINT-ZOTIQUE

Lieu : 2050, rue Principale à Saint-Zotique.

Été (avril à octobre) **Hiver (novembre à mars)**

Lundi : Fermé	Lun-Jeu : Fermé
Mar à Ven : 8h-17h	Ven : 8h-17h
Sam-Dim : 9h-16h	Sam-Dim : 9h-16h

**Pour les résidents de Vaudreuil-Soulanges seulement. Maximum 5 m³ par visite*

Coûts (sur une base annuelle) :

- de 12m³ : gratuit + de 12m³ : 25\$/m³

Pour plus d'information : (450) 217-1990

<http://www.mrcvs.ca/fr/ecocentre>

***Attention : l'écocentre de Saint-Zotique accepte moins de matériaux que celui de Vaudreuil-Dorion.

ÉCOCENTRE DE L'ÎLE (PINCOURT)

Lieu : 750, boul. Olympique à Pincourt.

Été (avril à octobre) **Hiver (novembre à mars)**

Lun au Ven : 13h-18h	Dim-Jeu : Fermé
Sam : 9h-16h	Ven : 8h-17h
Dim : 9h-16h	Sam : 9h-16h

**Pour les résidents de Vaudreuil-Soulanges seulement. Maximum 5 m³ par visite*

Coûts (sur une base annuelle) :

- de 12m³ : gratuit + de 12m³ : 25\$/m³

Pour plus d'information : (450) 455-5434

<http://www.mrcvs.ca/fr/ecocentre>

***Attention : l'écocentre de l'Île accepte moins de matériaux que celui de Vaudreuil-Dorion.

BACS DE RECYCLAGE

Suite à des plaintes, nous demandons à chacun d'être vigilant, de sortir le bac avant 7h00 le matin de la collecte et de s'assurer de ne pas trop remplir le bac de recyclage. De plus, lorsque le bac se renverse, nous demandons à chacun de ramasser les matières qui en sont sorties afin de garder les rues propres.

STATIONNEMENT HIVERNAL

Veillez noter que selon le *Règlement sur la circulation* numéro 207, le stationnement sur la voie publique et les terrains municipaux est **interdit de 0h00 à 7h00, du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement.**





Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

Bulletin d'information – Mars 2017



Permis obligatoires et leurs coûts

- Nouvelle construction d'une résidence : 200 \$
- Puits artésien : 50 \$
- Installations septiques : 50 \$
- Bâtiment accessoire : 35 \$
- Bâtiment agricole : 100 \$
- Rénovation : entre 25 \$ et 100 \$
(selon le coût et la nature des travaux)
- Démolition : 35 \$
- Lotissement : 100 \$
- Étude la demande de lotissement 100 \$ par lot.
- Piscine hors terre et spa : 25 \$
- Piscine creusée : 50 \$
- Affichage: 25\$
- Permis de coupe d'arbres : gratuit.
- Vente de garage : 5 \$
- Permis de feu : 20 \$
- Certificat d'occupation : 50\$
- **Licence de chien : 20\$ - LICENCE OBLIGATOIRE**
- Poulailier amovible : 25\$
- **Licence de poules : 25 \$ - ANNUEL**

Permis de brûlage

Pour la période du 15 avril au 30 novembre 2017, les demandes concernant les activités de brûlage doivent être faites en communiquant avec le Service de sécurité incendie de Rigaud (SSIR). Vous pouvez le faire du **lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30** par téléphone au **(450) 451-0869, poste 271** ou par courriel **cynthiagodon@ville.rigaud.qc.ca**. Une fois la demande reçue, un préventionniste communiquera avec vous, dans au plus 2 jours, pour planifier la visite du site et l'émission du permis. Si la demande est faite un vendredi, il est possible que l'émission soit reportée au lundi suivant. Des frais de 20 \$ doivent être payés (comptant ou chèque) au préventionniste. Ce dernier vous remettra un reçu.

Rappel – Permis

Vous êtes remplis de rêves, de projets de toutes sortes... construction, rénovation, agrandissement, piscine, spa, aménagement, etc.

Avant de commencer tout travail de construction, de rénovation, d'ajouts d'équipements ou de coupe d'arbres, nous vous invitons à communiquer avec notre inspecteur municipal, il sera heureux de répondre à vos questions et de vous servir, **sur rendez-vous seulement au (450) 451-5203, poste 223.**

Rappel – Abris Tempo

Nous tenons à vous rappeler que vous devez procéder à l'enlèvement de votre abri tempo au plus tard, **le 15 mai 2016.**

À défaut de respecter cette date, vous serez passible d'une amende de 150,00 \$ à 1000,00 \$ pour une 1^{re} infraction et jusqu'à 2000,00 \$ dans le cas d'une récidive.

Ponceaux, fossés et bordures

Chaque propriétaire est responsable de son ponceau, il doit donc veiller à ce qu'aucun obstacle n'obstrue l'écoulement des eaux.

Nous vous rappelons également que l'entretien de la bande de verdure comprise dans l'emprise entre la rue et les terrains privés doit être assuré par les propriétaires desdits terrains.





Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

Bulletin d'information – Mars 2017



Bibliothèque municipale

PRÈS DE VOUS ET POUR VOUS

LES SERVICES :



- ❖ Prêts de livres : abonnement gratuit pour les résidents de T.S.R.
 - Collection locale (près de 3 000 livres)
 - Collection du Réseau Biblio de la Montérégie (1 600 documents)
 - Possibilité d'emprunter dans les autres bibliothèques du Québec près de 2 millions de documents
- ❖ Poste internet

LES RESSOURCES :



et bien d'autres sur le site
www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/redempteur

RECRUTEMENT DE BÉNÉVOLES

Vous désirez participer à la vie de votre communauté?

On a besoin de vous pour les services suivants :

- ❖ Prêt de livres et rangement :
 - mercredi de 19H à 21H
 - samedi de 10H à 12H
- ❖ Animation et promotion : au besoin
- ❖ Échange de livres : le jour, 3 fois/an
- ❖ Soutien en ressources numériques : tablette, liseuse...au besoin
- ❖ Comité de la bibliothèque : 1 soir/2 mois

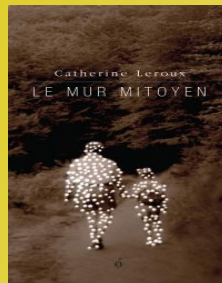
M. Gaston Soucy, responsable
 (450) 451-5203, poste 225

Les nouveautés du mois

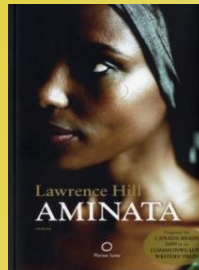


La Galerie des jalousies tome 3, Faymoreau (France), 1921

... Avec une intrigue et une action soutenue, Marie-Bernadette Dupuy conclut cette palpitante trilogie, où elle fait revivre le milieu des mines de charbon vendéennes.



Madeleine parle toute seule, même quand elle a de la compagnie. Lorsque son fils revient avec une demande qui bouleverse sa vie, elle comprend à qui elle s'adresse quand elle ne parle à personne. En se serrant la main pour la première fois, Ariel et Marie s'évanouissent. Des années plus tard, ils sont mariés, Ariel est à la tête d'un pays en déroute et ils sont sur le point de défaillir de nouveau. Entre deux tremblements de terre, Simon et Carmen tentent de poser à leur mère la question la plus ancienne de leur existence.



Aminata, un des plus poignants romans jamais écrits sur la condition d'esclave." MARTINE DESJARDINS, L'Actualité « Aminata n'est pas seulement un « chef-d'œuvre », mais un livre incontournable qui devrait être lu par tout le monde, à commencer par les adolescents. Il s'agit d'une leçon de vie essentielle. Ce roman est profondément émouvant.



Un après-midi d'été, l'écrivain croise sur la rue Saint-Denis un jeune homme, Mongo, qui vient de débarquer à Montréal. Il lui rappelle cet autre jeune homme arrivé dans la même ville en 1976. Le même désarroi et la même détermination. Mongo demande : comment faire pour s'insérer dans cette nouvelle société? Ils entrent dans un café et la conversation débute comme dans un roman de Diderot. C'est ce ton léger et grave que le lecteur reconnaît dès le début d'un livre de Laferrière.

Nous vous souhaitons une bonne lecture!





Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

Bulletin d'information – Mars 2017



Immatriculation des chiens et nuisances...

La municipalité de Très-Saint-Rédempteur invite tous les propriétaires de chien à prendre connaissance de la réglementation ou la consulter sur notre site Internet afin de se conformer au règlement municipal 209-2015.

En bref, le règlement sur la garde et le contrôle des chiens prévoit un **maximum de deux (2) chiens** par unité d'habitation. Tous les chiens doivent porter **obligatoirement une licence** émise annuellement par la municipalité. Cette licence, au **coût de 20\$/an/chien**, est disponible depuis le 1^{er} janvier 2017. Le propriétaire de tout chien doit s'assurer que ce dernier ne constitue pas une nuisance pour le voisinage, notamment par l'une des situations suivantes : aboyer, hurler ou troubler la paix et le repos du voisinage, un chien errant, non tenu en laisse ou non retenu au moyen d'un dispositif approprié, l'omission par le gardien de ramasser et de nettoyer immédiatement les excréments de son chien, etc.

Nous invitons les propriétaires de chiens à communiquer avec la Municipalité afin de vous procurer une licence dans les plus brefs délais afin d'éviter les pénalités et amendes.

De plus, nous vous informons que le service de contrôle des animaux domestiques est assuré par une entreprise privée, soit le **Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges**, sis au 1269, rue Harwood à Vaudreuil-Dorion. En plus de faciliter le repérage d'un animal perdu ou ramasser un chien errant, ce service de patrouille canine offre plusieurs avantages aux propriétaires de chiens. Avec un service 24 heures sur 24, et ce, 7 jours sur 7 et sans frais. Un endroit où s'informer sur les règlements, porter plainte et obtenir d'autres services. Notons qu'en plus de recueillir les animaux perdus, le Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges garde en pension le chien pendant le délai prévu à la réglementation municipale ou jusqu'à ce qu'elle retrouve les maîtres. À la condition qu'ils se soient procuré une licence, bien sûr!

Par conséquent, dans le règlement 209-2015, à l'article 19, il y est stipulé que quiconque contrevient au règlement, soit en étant l'auteur d'une nuisance, soit en étant le gardien d'un chien auteur d'une nuisance, soit de toute autre façon, ou qui ne se conforme pas à un ordre donné en vertu du présent règlement, commet une infraction et est passible d'une amende et des frais.

Pour obtenir de l'information, formuler une plainte ou requérir un service, vous pouvez communiquer avec le **Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges**, soit Mme Chantal Vermette ou M. Richard Seymour en composant, le (450) 510-1508.

Nous tenons à vous informer que le service de plaintes est fourni entre 9 h et 17 h tous les jours et assure un suivi dans 24 heures suivant la plainte.

En cas d'urgence, pour une **morsure** ou **dénoncer un chien dangereux**, veuillez communiquer avec la **Sûreté du Québec** au numéro suivant : (450) 456-3883





Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

Bulletin d'information – Mars 2017



Immatriculation des chiens et nuisances...

Le saviez-vous ? La municipalité a adopté des règlements sur les nuisances afin d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens. Les articles de ces règlements interdisent notamment de :

- ❖ Émettre de la **lumière directe** en dehors du terrain de manière à incommoder le voisinage ou à causer un danger pour le public;
- ❖ Laisser, déposer ou jeter sur un terrain ou dans un cours d'eau tout **déchet ou débris**, notamment du fumier, des animaux morts, des matières fécales, des branches, des billots, des matériaux de construction, des résidus de démolition, de la ferraille, du mobilier usagé, du papier, du plastique, de la vitre ou des substances nauséabondes;
- ❖ Émettre des **odeurs nauséabondes** par le biais ou en utilisant tout produit, objet ou déchet susceptibles de troubler le confort des citoyens ou à incommoder le voisinage;
- ❖ Laisser, de déposer ou de jeter sur un terrain un ou plusieurs **véhicules automobiles fabriqués depuis plus de sept (7) ans, non immatriculés** pour l'année courante et hors d'état de fonctionnement;
- ❖ Jeter ou déposer sur les voies publiques, aux extrémités d'un ponceau ou autour des bornes d'incendie, de la **neige ou de la glace** provenant d'un endroit privé;
- ❖ Faire ou causer du **bruit de manière à troubler la paix** et la tranquillité du voisinage. Il est prohibé, entre 22 h et 7 h, de faire usage de : cloche, sirène, système de son ou de tout autre instrument causant un bruit;
- ❖ Avoir sous sa garde **tout animal** qui nuit au bien-être et au repos des résidents, soit par un chant intermittent, un aboiement, un hurlement ou un cri strident;
- ❖ Laisser un **animal de ferme ou un chien en liberté**, hors des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de son gardien;
- ❖ De ne pas enlever les **matières fécales** produites sur un endroit public ou privé ou une voie publique par un animal dont il est le gardien;
- ❖ De ne **pas entretenir un terrain** ou d'y laisser pousser de la broussaille et de l'herbe à 20cm et plus de hauteur.

Camp de jour 2017

L'**Atelier la Boîte à Surprises à Rigaud** offre des ateliers éducatifs aux enfants âgés de 2 à 5 ans (sept à juin) basé sur un horaire flexible de 1 à 4 avant-midi par semaine ainsi qu'un service de halte-garderie (dès 18 mois).

Camp de jour du 27 juin au 27 juillet 2017 (18 mois à 5 ans). Situé dans le grand parc central de Rigaud avec la nature à notre porte. Frais d'inscriptions réduits selon le revenu familial. **Période d'inscription en cours.** Communiquez avec nous pour les détails: (450) 451-6111 / la.boite.a.surprises.rigaud@gmail.com





Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

Bulletin d'information – Mars 2017



Païement des taxes municipales

La Municipalité de Très-Saint-Rédempteur vous offre la possibilité de payer le compte de taxes en trois (3) versements lorsque le montant total des taxes foncières est égal ou supérieur à 300 \$.

1^{er} versement : Payable au plus tard le 28 février 2017
2^e versement : Payable au plus tard le 29 mai 2017
3^e versement : Payable au plus tard le 1^{er} août 2017

MODALITÉ DE PAIEMENT

- Dans la plupart des **institutions financières** : au comptoir, guichet ou par internet;
- Par la **poste** en utilisant les coupons retour joints à votre compte de taxes;
- En personne au **comptoir de l'hôtel de ville** au service de la perception des taxes.

Les paiements s'effectuent en argent comptant, chèque personnel, chèque visé ou mandat postal fait à l'ordre de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

Pour toute question relative à la **taxation**, veuillez communiquer avec le *Service de la perception et de la taxation municipal* : (450) 451-5203, poste 221.

Séances du conseil à venir

Les séances du Conseil se déroulent tous les 2^e mardis de chaque mois à 20 h à la salle communautaire située à l'Hôtel de Ville.

Dates des prochaines séances ordinaires de 2017 :

11 avril	11 juillet	10 octobre
09 mai	08 août	14 novembre
13 juin	12 septembre	12 décembre

Tous les procès-verbaux des séances du Conseil municipal peuvent être consultés sur le site Web de la Municipalité.

Bureau municipal

769, route Principale, Très-Saint-Rédempteur
Téléphone: (450) 451-5203
Courriel: mun.tsr@tressaintredempteur.ca
Site web: www.tressaintredempteur.ca

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi inclusivement, de 9h à 12h et de 13h00 à 17h00.

Visites préventives (SSIR)

À compter du mois de juin 2017, le personnel du *Service de sécurité incendie de Rigaud* (SSIR) effectuera du porte-à-porte pour, principalement, s'assurer que des avertisseurs de fumée fonctionnels sont installés. D'une durée d'au plus 20 minutes, ces visites sont également une opportunité d'obtenir des informations pertinentes concernant la prévention des incendies.

Nous comptons sur l'habituelle collaboration des citoyens et des citoyennes pour permettre aux pompiers de réaliser ces vérifications.

SERVICES 311 et 511

C'est dans le but de remédier à l'engorgement du centre de réception des appels 9-1-1, causé en raison d'une très forte proportion d'appels à caractère non urgent, que s'est inscrit la création de la ligne 3-1-1. La population est invitée à composer ce numéro pour signaler tous les appels non urgents nécessitant une intervention municipale, notamment :

- les bris d'aqueduc et les inondations;
- les entraves de la route;
- les voies de circulation endommagées;
- les poteaux de signalisation abîmés;
- les lumières brûlées et tout autre problème de cette nature.

Lorsque ces situations se présentent sur une route sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (le chemin du Bois-Franc et la route 325 par exemple), c'est alors le 5-1-1 qu'il faut composer.

Le bureau municipal sera fermé

Les lundis 17 avril 2017, 22 mai 2017,
26 juin 2017, 3 juillet 2017,
ainsi que le lundi 4 septembre 2017.

